

BUREAU SYNDICAL

MARDI 26 SEPTEMBRE 2017

MAIRIE DE SEYSSINS – SALLE ANTOINE COMMANDEUR

PERSONNES PRESENTES :

M.	Yannik OLLIVIER	Président de l’Etablissement Public du SCoT
M.	Jean-Claude POTIÉ	Maire d’Izeron - Saint Marcellin Vercors Isère Communauté
M.	Daniel NIOT	VP de l’EP-SCoT – Communauté de Communes du Trièves
Mme	Christine GARNIER	VP de l’EP-SCoT – La Métro
M.	Pierre BEGUERY	Délégué de l’EP-SCoT – C de C Le Grésivaudan
M.	Jérôme BARBIERI	VP Communauté d’Agglomération du Pays Voironnais
Mme	Laurence THERY	VP de l’EP-SCoT – Communauté de Communes Le Grésivaudan
Mme	Isabelle DUPRAZ-FOREY	Vice-Présidente aménagement du territoire et de la planification Saint Marcellin Vercors Isère Communauté
M.	Jérôme DUTRONCY	Délégué de l’EP-SCoT – La Métro
Mme	Marie-Claire BOZONNET	Directrice DDT
M.	Bruno MAGNIER	La Métro
M.	Jean-François INARD	Directeur Pôle Patrimoine et Environnement – St Marcellin Vercors Isère Communauté
M.	Benoît PARENT	Directeur AURG
M.	Constant BERROU	Chargé d’études territoires AURG
Mme	Murielle PEZET-KUHN	Directrice d’études environnement AURG
M.	Philippe AUGER	Directeur de l’EP – SCoT
Mme	Stéphanie MACHENAUD	Chargée de mission - EP – SCoT
Mme	Amandine DECERIER	Chargée de mission - EP-SCoT
Mme	Karine PONCET-MOISE	Chargée de gestion financière et administrative – EP-SCoT

PERSONNES EXCUSÉES :

M.	Jean-Paul BRET	VP de l’EP-SCoT - Président de la CAPV
Mme	Tiphaine TIENGOU	La Métro
M.	Luc REMOND	VP CAPV - Maire de Voreppe

Yannik OLLIVIER introduit la séance en rappelant les différents points inscrits à l'ordre du jour. Il indique que Jean-Paul BRET et Luc REMOND sont excusés.

- **Décision modificative 2017**

Yannik OLLIVIER donne la parole à **Karine PONCET-MOISE** qui explique que cette DM n°1 porte sur la prise en compte d'une compensation versée au SCoT Nord Isère suite à la sortie de l'ex-région Saint Jeannaise de ce SCoT. Initialement, cette dépense avait été comptabilisée comme une dépense d'investissement mais le trésorier public a précisé qu'il s'agissait d'une dépense de fonctionnement. Cette délibération porte donc sur le basculement de cette dépense d'investissement dans la section de fonctionnement.

- **SRADDET Auvergne Rhône-Alpes contribution**

Yannik OLLIVIER rappelle que la région doit établir ce SRADDET d'ici la fin 2018. Ce document sera opposable aux SCoT.

L'objectif est d'apporter une contribution pour porter les enjeux de la grande région de Grenoble auprès de la Région.

Le président rappelle que le Département a déjà transmis sa contribution.

Il précise que le Pays voironnais n'entend pas à ce jour élaborer de contribution propre.

Laurence THERY indique que la décision n'a pas encore été prise dans le Grésivaudan.

Philippe AUGER ajoute que le SRADDET a pour objectif de mettre en cohérence les différentes politiques publiques pour organiser le territoire régional de façon équilibrée.

Il est proposé que la contribution rassemble les enjeux et les priorités politiques à l'échelle du Sud Isère (grande région de Grenoble, PNR, territoires voisins). L'objectif est de soumettre au Comité syndical du 17 octobre un projet de contribution, de recueillir les remarques dans les différents territoires, pour un envoi à la Région.

Il indique que le Département, présent dans le groupe technique qui a permis d'élaborer ce projet de contribution, a transmis des remarques à l'EP SCoT.

Ce projet de contribution s'appuie sur l'atlas intitulé « Auvergne Rhône-Alpes, nouvel espace régional et dynamiques métropolitaines » produit par le réseau des agences d'urbanisme pour la région Auvergne Rhône-Alpes.

Le document est construit autour de trois grands axes :

- Le Sud Isère et la grande région de Grenoble au sein de la région Auvergne Rhône-Alpes
- Les priorités portées par les élus vis-à-vis du SRADDET
- Les attendus particuliers sur les thèmes portés par le SRADDET

Le président invite les membres du Bureau à prendre connaissance du document, qui est joint au dossier, et à formuler leurs remarques avant le prochain Comité syndical.

Laurence THERY estime que les questions interterritoriales sont importantes et qu'il serait intéressant d'organiser un comité syndical extraordinaire ou un séminaire spécifique sur ce sujet.

Christine GARNIER souhaiterait que la place de la grande région de Grenoble au sein de la région Auvergne Rhône-Alpes soit abordée de manière plus approfondie.

Jérôme DUTRONCY rejoint les propos de **Laurence THERY** et **Christine GARNIER** sur la place de notre territoire dans la région, notamment par rapport à l'agglomération lyonnaise.

Jérôme BARBIERI ajoute que cette contribution est importante pour réussir l'articulation entre le SRADDET et les documents d'urbanisme locaux.

Marie-Claire BOZONNET rappelle que le SRADDET n'est pas un document d'urbanisme, mais qu'il aura une portée prescriptive.

Yannik OLLIVIER précise que le projet de SRADDET doit aboutir en juin 2018. Il propose d'envisager une contribution en deux temps. Une première à court terme sur la base de la contribution actuelle, puis des éléments complémentaires issus d'un séminaire spécifique.

Jérôme DUTRONCY partage la proposition de **Murielle PEZET-KUHN**. Il ajoute que pour garantir une bonne prise en compte par la région des intérêts de la grande région de Grenoble, il serait souhaitable de ne pas tarder à transmettre la contribution, d'autant que le Département a déjà fait part de la sienne.

Yannik OLLIVIER propose d'organiser un séminaire après le prochain Comité syndical.

- **Point sur l'avancée du chantier modification du SCoT**

Philippe AUGER rappelle que cette modification a pour objet d'intégrer les communes de l'ancien balcon sud de Chartreuse et celles de l'ex région saint jeannaise.

Cette procédure est en cours mais devrait aboutir d'ici le début de l'année 2018, de manière à ce que le SCoT soit applicable sur ces territoires avant l'approbation des PLUi de Bièvre Isère Communauté et de Grenoble-Alpes Métropole et avant l'évaluation du SCoT.

- **Communauté de Communes du Pays de Beaurepaire – Demande de sortie du syndicat mixte du SCoT**

Yannik OLLIVIER explique que la CC du Territoire de Beaurepaire va fusionner avec la CC du Roussillon. La nouvelle collectivité qui a été rencontrée peut choisir de rester intégrée au SCoT de la grande région de Grenoble, ou d'adhérer au SCoT des Rives du Rhône. Cette procédure s'enclencherait à compter de la fusion prévue début 2019. Comme le SCoT Rives du Rhône est actuellement en révision le Territoire de Beaurepaire souhaite profiter de cette révision en 2018 pour l'intégrer sans attendre 2019 sur la base d'une sortie acceptée par les membres du syndicat mixte du SCoT de la grande région de Grenoble. Le comité syndical et chacun des EPCI pourront être appelés à délibérer de manière favorable sur la sortie de ce territoire.

- **Point sur les statuts**

Yannik OLLIVIER explique que la modification des statuts implique un réajustement de la composition des membres du comité et du bureau syndical. La note jointe au dossier précise le nombre de représentants par territoire et les ajustements à effectuer. Les EPCI membres sont appelés à procéder aux désignations de délégués nécessaires ou à ajuster leur nombre (Métro). A l'issue de ces ajustements, le comité syndical pourra compléter les désignations au sein du bureau syndical.

- **Commission économie du SCoT : point sur les espaces économiques**

Pierre BEGUERY, élu référent de la Commission Economie, explique que cette séance avait pour objet d'aborder la question du phasage de l'ouverture à l'urbanisation du foncier économique disponible.

Les membres de la Commission ont conclu qu'il serait souhaitable d'apporter ces éléments de précision dans une délibération complémentaire à celle prise en Juin 2015 relative aux modalités de répartition du foncier économique disponible, avec un volet.

La note jointe au dossier fait état des débats et de la proposition retenue par la Commission.

Concernant les modalités d'activation de la recharge, une note d'orientation avait été produite et soumise en comité syndical, en Juin 2016. Il est proposé que le Comité syndical délibère sur cette note d'orientation après recueil des éventuelles remarques des territoires.

Murielle PEZET-KUHN ajoute que la Commission avait également proposé de profiter du bilan de la mise en œuvre du SCoT pour faire le point sur les terrains identifiés comme espaces économiques potentiels mais soumis aux risques naturels.

Christine GARNIER ajoute que la requalification des friches industrielles est un enjeu fort qu'il serait intéressant et important de travailler.

- **Evaluation du SCoT 2018 : débat d'orientation**

Philippe AUGER explique que selon les dispositions du Code de l'urbanisme, l'évaluation du SCoT doit intervenir six ans après son approbation.

Jérôme BARBIERI demande à connaître le niveau d'implication des EPCI, de manière à anticiper cette charge de travail en interne.

Yannik OLLIVIER propose que les EPCI soient parties prenantes dans cette évaluation mais suggère que les attendus en matière d'implication des élus, techniciens et partenaires soit un sujet évoqué en Comité syndical.

- **Vie de la fédération nationale des SCoT**

Le Ministère travaille actuellement à une évolution réglementaire en matière de SCoT. Dans cette perspective, la Fédération nationale des SCoT souhaite saisir par questionnaire les élus des SCoT adhérents concernant leurs attentes à l'égard de ce document de planification (contenu, portée prescriptive, incidences sur l'organisation des territoires, gouvernance). Ce questionnaire est joint au présent compte-rendu.

- **Point d'information Communauté de l'Eau**

Philippe AUGER explique que les élus sont invités aux 10 ans de la Communauté de l'Eau le 5 décembre de 17h à 19h30 à l'Espace Jean-Yves Poirier au Fontanil-Cornillon.

Il ajoute qu'un avis est à émettre sur le SAGE Drac Romanche et qu'un élu représentant du SAGE sera présent lors du prochain Comité syndical.

Le président remercie les participants et clôt la séance en annonçant que le bureau syndical se tiendra le **mercredi 22 novembre 2017 à 12h** à la mairie de Seyssins, en salle Antoine Commandeur.